

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

26 avril 2017
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 2-12 mai 2017

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire.
5. Déclarations des organisations non gouvernementales.
6. Préparation de l'examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du Traité, en particulier examen des principes, objectifs et moyens de promouvoir l'application intégrale du Traité, ainsi que son caractère universel, y compris certaines questions de fond portant sur l'application du Traité et des décisions 1 et 2, ainsi que la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995; le Document final de la Conférence d'examen de 2000; et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen de 2010.
7. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Élection du bureau;
 - b) Dates et lieux des sessions suivantes;
 - c) Méthodes de travail:
 - i) Prise des décisions;
 - ii) Participation;
 - iii) Langues de travail;
 - iv) Comptes rendus et documents.
8. Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire.
9. Organisation de la Conférence d'examen de 2020 :
 - a) Dates et lieu;



- b) Projet de règlement intérieur;
 - c) Élection du Président et des autres membres du bureau;
 - d) Nomination du Secrétaire général;
 - e) Ordre du jour provisoire;
 - f) Financement de la Conférence, y compris son Comité préparatoire;
 - g) Documentation de base;
 - h) Document(s) final(s).
10. Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence.
11. Questions diverses.
-